

<p>Date Convocation 09/04/2024</p> <p>Date Affichage 09/04/2024</p> <p>Nombre de Conseillers</p> <p>- en exercice 27 - présents 21 - procurations 02 - absents 04</p>	<p>Le 16 avril Deux Mille Vingt Quatre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 21 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Didier MARTIN, Alice MARTIN, Sandrine TARAUD, Manuela AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU</p> <p>PROCURATIONS 2 : Corinne VERGNAUD LEBRIS et Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU qui ont donné respectivement procuration à Isabelle CADOU et Line CHARUAU</p> <p>ABSENTS 4 : Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT, Sophie FERRY et Jérôme GEAY</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
--	---

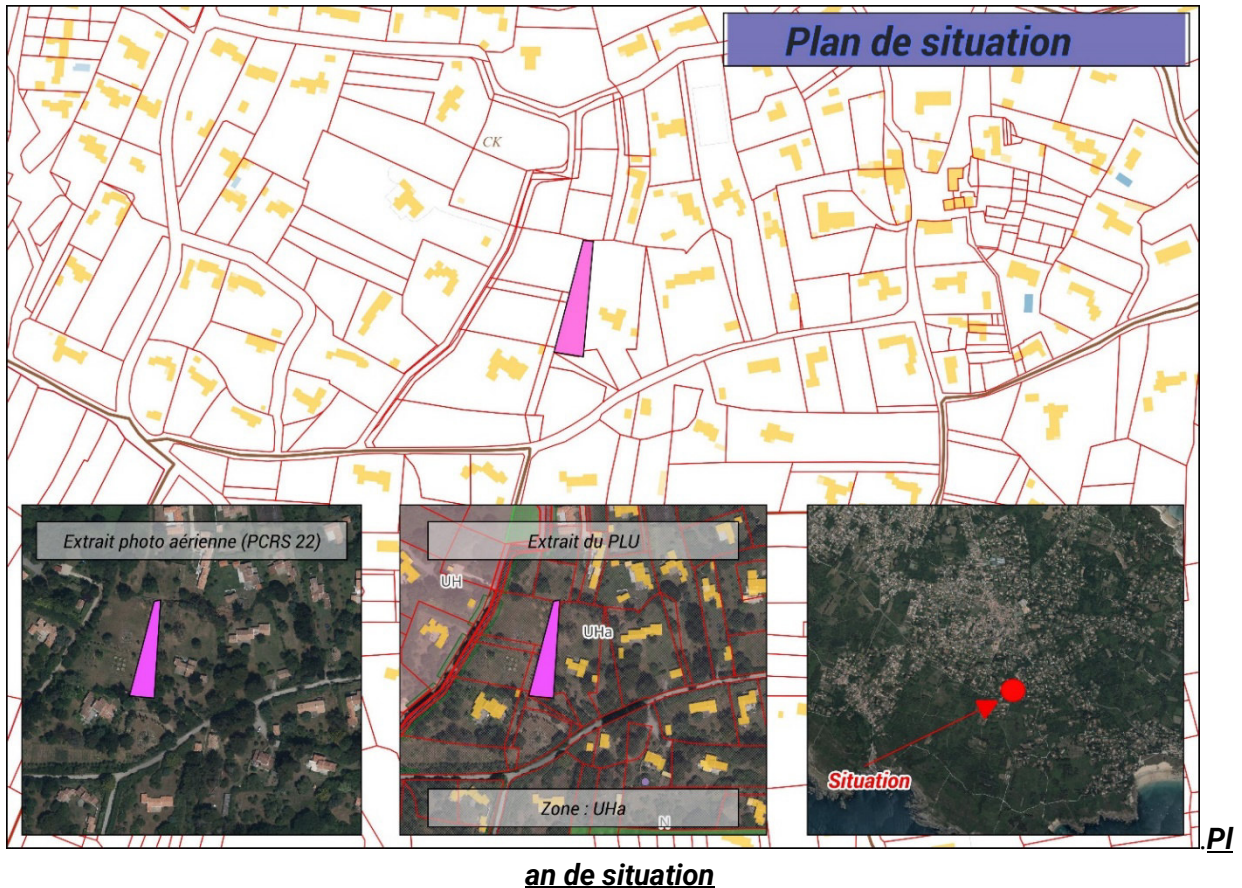
100-VENTE D'UN IMMEUBLE COMMUNAL, LIEU-DIT « LE PETIT - CHATEAU »

Rapporteur : Isabelle CADOU

L'immeuble (terrain nu) situé *Lieu-dit* « Le PETIT CHÂTEAU » (parcelle cadastrée 113 CK 149 - 702m² - zone UHa au Plan Local d'Urbanisme), est proposé à la vente à M. & Mme DUPLAT Matthieu & Ludmilla au prix de 122.850,00€ (175€/m²).

Le bien objet de la vente était inclus dans la dernière procédure des Biens Sans Maître.

M. et Mme DUPLAT avaient manifesté leur souhait d'acquisition.



Considérant l'accord sur les modalités de cession/acquisition du bien au prix de 122.850,00€ acceptées par les deux parties ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Foncier de novembre 2023 ;

Vu le code général des Collectivités territoriales ;

Vu l'avis du service des Domaines référencé 2023-85113-94121 en date du 14 décembre 2023

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés :

VOTANTS : 23 Abstentions 2 : Patrice BERNARD et Dany HERBRETEAU

Contre 3 : Yanick RIVALIN, Line CHARUAU et Marie-Thérèse LEROY **Pour : 18**

- ♦ **CEDE** l'immeuble cadastré 113 CK 149 - 702m² à M. & Mme DUPLAT Matthieu & Ludmilla au prix de 122.850,00€ (175€/m²). (Les frais inhérents à l'acte, seront pris en charge par les acquéreurs) ;
- ♦ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.
- ♦ **INSCRIT** la recette de cette cession aux chapitres et articles prévus à cet effet [Budget Général].

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
La maire,
Carole CHARUAU